

Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine - Porter à connaissance de la vision de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Parce que la Loi de Décentralisation de l'Urbanisme a donné cette prérogative aux communes et conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme, à l'initiative des communes, le Préfet du Doubs a prescrit, par arrêté du 11 avril 1995, la révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine, fixant le périmètre à 67 communes, prochainement élargi à 68 (compte tenu de l'adhésion de Vorges-Les-Pins au District).

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale a été créé entre toutes les communes du District (la Ville ayant délégué sa compétence comme les autres communes du District) et les 27 communes hors District. Il est présidé par le Maire de Besançon.

La Ville est représentée au sein du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine par 10 membres du Conseil Municipal sur un total de 76 délégués.

Le Syndicat Mixte a confié la maîtrise d'oeuvre de la révision du Schéma Directeur au District du Grand Besançon.

Hormis le travail de nos délégués au sein des commissions et du Conseil Syndical, la Ville ne sera impliquée que dans la phase consultation des communes prévue pour 1999.

Compte tenu de l'importance du Schéma Directeur pour le développement de la Ville dans les prochaines décennies, un groupe de travail interne a été créé par note du Maire du 12 juillet 1996 comprenant : M. le Maire, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (Chargée de son animation), MM. ANTONY, JEANNEROT, REGNIER, VOUILLOT, et chargeant un ingénieur de la Direction Générale des Services Techniques de suivre cet important dossier en étant l'interface entre élus et services et entre Ville et Syndicat Mixte.

Bien que cela ne soit pas demandé par les textes, il a paru nécessaire au groupe de travail interne, alors que les premiers travaux des commissions du Syndicat Mixte s'engagent, d'apporter au Syndicat Mixte, à toutes les communes, à l'Etat et aux membres associés à la révision **un porter à connaissance de la vision de la Ville de Besançon sur le Schéma à dessiner.**

C'est ce dossier qui est soumis pour avis au Conseil Municipal, ce document ne fixant ni directives, ni bornes, mais se voulant une contribution d'enrichissement de la réflexion commune, qui complète celle déjà contenue dans le projet Ville «Besançon Horizon 2001».

Le Schéma Directeur d'Agglomération est un pivot déterminant entre les schémas nationaux et régionaux d'aménagement du territoire, et les schémas thématiques d'agglomération dont certains seront obligatoirement à établir dans les prochains mois.

Cette contribution de la Ville de Besançon est orientée clairement :

- par la volonté d'un renforcement de l'agglomération comme capitale régionale en jouant de ses atouts importants :

- vers des enjeux de :

- * structuration de l'espace dans une perspective durable,
- * renforcement des cohésions et des solidarités,

* développement économique et touristique indispensables,
guidés par des valeurs :

- * d'intérêt général,
- * humaines,
- * de partage juste et équitable des responsabilités, ressources et charges,
- * de protection de l'environnement,
- * d'incitation et de créativité,

s'inscrivant sans ambiguïté dans une démarche d'agglomération et d'intercommunalité.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est le résultat d'un travail que nous avons mené conjointement, Daniel ANTONY, Bernard REGNIER, Claude JEANNEROT, Simon VOUILLOT et moi.

Pourquoi réviser le schéma directeur ? Rappelons-nous qu'en 1978, ce schéma nous a été imposé par l'Etat et il n'a jamais réellement été porté par l'ensemble des communes de l'agglomération ; aujourd'hui, les chiffres d'alors sont complètement obsolètes notamment sur l'évolution du développement de l'agglomération.

Depuis 3 ou 4 ans, un certain nombre de projets nationaux ou locaux ont vu le jour ; projet national, c'est le TGV dont on parlera tout à l'heure, ou projets locaux en particulier des projets de développement économique à l'Ouest ou ailleurs qui n'étaient pas prévus dans le schéma directeur.

Cette révision se déroulera de 1997 à 1999. En 1997 ce seront les études, en 1998 les propositions et l'élaboration, en 1999 consultation de la population prévue par la loi, ce qui est tout à fait normal. J'espère qu'on arrivera à la maîtriser et à faire en sorte qu'elle soit très importante. Donc pendant ces trois années, un travail important devra être fourni par les élus qui ont maintenant la responsabilité de cette révision, responsabilité assurée précédemment par l'Etat.

Pour ceci, nous avons mis en place un système administratif très simple, d'un côté un Syndicat Mixte qui regroupe l'ensemble des communes concernées par la révision du schéma directeur, de l'autre le District du Grand Besançon nous représentant nous, la Ville de Besançon, et l'ensemble des communes du District, sachant que le Syndicat Mixte a confié le travail de révision au District qui pour cela s'est doté d'un certain nombre de moyens humains et financiers.

Ce soir, nous prenons le temps de vous proposer notre façon de voir pour 10 - 15 ans l'agglomération bisontine pour deux raisons très simples. La première c'est que Besançon représente dans le schéma directeur plus de 70 % de la population, presque 75 %. Il nous semble donc important que la Ville se penche elle-même sur ce dossier préalablement aux travaux qui seront menés dans le cadre du schéma directeur.

Deuxième raison : il nous semblait aussi important de faire en sorte que l'ensemble des élus de la Ville de Besançon puisse avoir un discours cohérent dans l'ensemble des commissions où ils siègent.

L'Etat de son côté a aussi fait un porter à connaissance sur lequel globalement nous sommes relativement d'accord. L'Etat dit clairement que la Ville de Besançon a su relativement bien mener l'organisation en particulier de ses zones économiques et que l'enjeu pour les années à venir sera de poursuivre dans cette voie. L'Etat insiste ensuite sur la nécessité, dans le cadre de l'agglomération, de ne pas disséminer l'habitat et les services, de bien les organiser autour de ce qu'on appelle des bourgs centres mais j'ai envie de dire des communes un petit peu plus fortes à l'intérieur de la périphérie de l'agglomération. L'espace est quelque chose d'important à préserver, il y a sûrement à réfléchir tous ensemble pour éviter de le gaspiller.

Voilà ce qu'il me semblait important de souligner quant au porter à connaissance de l'Etat. J'espère simplement, nous espérons tous, que l'Etat suivra financièrement en fonction des grands dossiers qui seront retenus dans le cadre du schéma directeur.

Je voudrais revenir, même si je suis un peu longue, sur les trois grands enjeux à relever dans le cadre du schéma directeur. Pour un certain nombre d'élus, il ne faut pas le nier, l'intérêt de la révision du schéma directeur, c'est avant tout de valider la création d'un certain nombre de zones économiques. Certes, il est important que par le biais du schéma directeur, nous nous mettions d'accord sur l'équilibre de l'agglomération entre la ville centre, la périphérie à l'Est et à l'Ouest mais il faut que nous soyons capables de faire en sorte que ce travail autour du schéma directeur nous permette d'aller beaucoup plus loin et d'imaginer une agglomération beaucoup plus vivante, plus équilibrée et beaucoup plus solidaire.

C'est pour cela que nous avons ciblé trois enjeux : la structuration de l'espace dans une perspective de développement durable, le renforcement des cohésions et des solidarités et le développement économique et touristique. Pour chacun de ces enjeux, je vais citer un ou deux points importants.

Pour le premier enjeu, il nous semble essentiel d'affirmer la fonction importante du rôle du centre-ville au niveau régional mais aussi pour l'ensemble de la population de l'agglomération. Dans ce but, il faudra mener un travail de réflexion sur les voies de communication, bâtir pour l'agglomération un projet de déplacements basé sur les transports collectifs : bus CTB, bus TGB mais aussi SNCF. Soyons capables d'imaginer l'utilisation du réseau ferré existant en direction de Devecey, de Mamirolle, de Saint-Vit, de Novillars et sachons l'utiliser dans le cadre d'une concertation et d'une négociation bien menée avec la SNCF.

Deuxième enjeu : renforcement des cohésions et des solidarités. En ce domaine, dans le travail que nous serons amenés à faire les trois prochaines années, il faudra, d'une part faire en sorte de garder au maximum notre population jeune sur l'agglomération bisontine, alors que les différentes analyses montrent le risque qu'il y a pour l'agglomération bisontine à perdre sa population jeune relativement bien formée et d'autre part, réfléchir au phénomène du vieillissement de la population qui touche l'ensemble de la France.

De plus, le schéma directeur aura besoin de trouver un système d'équilibre financier entre toutes les communes. C'est clair qu'on ne pourra pas faire l'économie d'une véritable recherche de solidarité financière.

Troisième enjeu : le développement économique et touristique. Je ne relèverai là qu'un seul point lié d'ailleurs au problème dont je parlais tout à l'heure du maintien de la population jeune diplômée en particulier. C'est clair qu'il faudra que nous soyons capables, Claude JEANNEROT en avait parlé longuement lors du débat sur le développement économique, de créer une économie de haut niveau, mais aussi, et cela me paraît essentiel développer, de façon importante, l'ensemble de la recherche publique et du CNRS en particulier. C'est l'un des atouts essentiels pour lesquels il faudra que nous nous battions tous ensemble.

Je terminerai en soulignant que travailler sur 10 à 15 ans est très difficile. Il nous faudra être réalistes, cerner au plus près les besoins de la population, faire en sorte que la solidarité soit au coeur, solidarité entre les générations, entre les communes et entre les secteurs de l'agglomération. Il nous faudra être vigilants sur le développement qui devra être consolidé dans le secteur Est et dans le Sud de l'agglomération, ce qu'on appelle le plateau.

M. DUVERGET : Dans le document, on lit ceci : la prévision à long terme reste un exercice périlleux. Effectivement, l'exercice de 1978 a montré ses limites à travers ce qu'on pourrait appeler un scénario utopique qui était celui d'une agglomération à l'horizon 2005 de l'ordre de 300 000 habitants.

Par rapport au scénario proposé ici que je qualifierais à la fois de raisonnable, trop raisonnable parfois, et d'un peu réducteur, je proposerais peut-être un scénario développant des connexions et des liaisons. Je reprends d'abord quelques éléments que l'on trouve dans ce dossier, notamment les enjeux de Besançon qui se placent bien sûr dans le cadre de l'aménagement territorial national et européen. Mais je crois que cela n'est pas suffisamment développé et lorsqu'on regarde les premières propositions du débat sur l'aménagement du territoire d'avril 1994, des propositions émanant donc des services déconcentrés de l'Etat, on lit ceci qui traduit assez bien quel pourrait être le rôle de capitale régionale : «il passe donc nécessairement par une recherche de complémentarité et de coopération avec les villes moyennes franc-comtoises et leur mise en réseau». Quelles sont les relations que nous voulons entretenir avec l'ensemble du tissu des villes franc-comtoises, je crois qu'il faut vraiment mettre l'accent là-dessus, avec les villes de Bourgogne et de l'Est et notamment Dijon. Quelles sont les relations que nous voulons entretenir avec cette ville et quel est le rôle de Dole au milieu, entre Besançon et Dijon ?

Le dossier expose la politique d'agglomération en incluant en plus les vocations générales de la capitale régionale, politique du logement, transports urbains, rénovation du patrimoine historique que l'on trouvait déjà dans le SDAU de 1978. Comment se fait-il qu'il faille aujourd'hui à nouveau rappeler cette évidence alors que cela fait maintenant 25 ou 30 ans que les choses avaient été énoncées. Ce qu'il me semble, c'est que le rôle de capitale régionale existe sur le papier, sur le plan des équipements administratifs. Vous affirmez qu'aujourd'hui on ne se pose plus la question : la capitale est-elle bien régionale ? Oui mais la question par contre qui reste toujours ouverte, c'est quel est le pouvoir de commandement de Besançon correspondant à son rôle de capitale régionale ? Jusqu'où s'exerce-t-il ? Il me semble que cela doit être une question à laquelle on doit répondre par une affirmation, une capitale régionale doit avoir un pouvoir de commandement le plus large possible sur le plan géographique par rapport à la région dont elle est la capitale.

Et vous annoncez : oui, mais on a quand même des limites qui sont la démographie notamment et peut-être aussi actuellement les infrastructures de voies de communication. Et vous citez la DATAR à un certain moment et la taille de Besançon se situant en-dessous de la taille critique des euro-cités. Effectivement, lorsqu'on regarde sur une carte émise par la DATAR les grandes cités européennes de l'avenir, Besançon n'y apparaît pas. Apparaissent Lyon, le pôle Nord Franche-Comté mais incluant également Mulhouse et Bâle. Est-ce à dire que la DATAR a raison ? Sûrement pas. J'ai plusieurs exemples qui visent à montrer qu'au contraire il faut se méfier des analyses de cet organisme, je me souviens qu'il y a 5 ou 6 ans, dans les années 1992 - 1993 lorsqu'est apparue une carte montrant deux ensembles urbains, l'ensemble du Nord Franche-Comté relié avec Bâle-Mulhouse et Strasbourg, et l'ensemble du Sud autour de Lyon, et puis au milieu Besançon dont on ne savait pas trop où elle allait être arrimée. On s'était dit alors qu'on allait essayer de l'arrimer à Dijon, à Dole et puis peut-être une petite antenne du côté de la Suisse. Et puis il y a eu la DATAR qui voulait faire exploser les régions et donc les capitales régionales.

Souvenons-nous c'était dans les années 1993-1994 lorsque tout d'un coup on se trouvait dans un vaste ensemble conglomérat avec la Bourgogne jusqu'à Nevers, jusqu'au centre de la France et les capitales régionales telles qu'elles étaient conçues n'existaient plus. Donc je suis, vis-à-vis de la DATAR, extrêmement prudent. Il y a peut-être des scénarios mais il y a surtout des gens qui dessinent des projets, qui conçoivent mais qui ne connaissent pas la réalité.

Par rapport à cela, quels pourraient être selon moi, en rapport peut-être avec une volonté régionale et au-delà, une volonté interrégionale, les défis à relever et donc à inclure dans notre démarche de Ville de Besançon ? J'en vois trois.

Le premier défi, c'est véritablement affirmer la position de carrefour de Besançon, non pas seulement sur l'axe Rhin-Rhône, c'est-à-dire cette zone historique, la voie royale Nord - Est, Sud - Ouest mais ce carrefour naissant région parisienne - Suisse. Nous devons affirmer cette position-là ; il n'y a pas d'autres secteurs en Franche-Comté qui le puissent. Le Nord Franche-Comté a un problème, il voit passer tout un réseau de communication qui va aller vers la Suisse. L'Ouest de la Franche-Comté voit s'échapper une partie du trafic Nord-Sud qui vient de Lorraine et qui va vers la région lyonnaise. Nous avons nous, véritablement, une position de carrefour par cette double liaison, l'axe du Doubs et l'axe bassin parisien, Suisse et Italie.

Deuxième élément sur lequel nous devons mettre l'accent, c'est dit mais peut-être pas d'une façon assez pugnace encore, le réseau des compétences qui existe sur Besançon, l'appareil de formation, la qualité de la main-d'oeuvre, la très forte technicité, la capacité à innover. Et à travers quelque chose qui est sans doute une vocation régionale qui doit s'affirmer sur Besançon, c'est-à-dire le développement de la nano-industrie, des images de marque très fortes doivent être développées.

Troisième élément, notre faiblesse qui peut être un atout, c'est-à-dire en fait la relative modestie démographique de la capitale régionale dans l'ensemble européen, dans l'ensemble français. Nous pouvons être pour demain un espace de desserrement par rapport aux régions suisses saturées, par rapport au Nord Franche-Comté qui aussi commence à avoir des problèmes de saturation de l'espace, on le voit notamment avec la polémique qui surgit au sujet de l'aménagement au niveau de Fontaine.

Il me semble que, et c'est le dernier point de cette courte réflexion, que le rôle de la capitale régionale, c'est bien d'assurer la cohésion de la Franche-Comté. Nous avons des tendances traditionnelles centrifuges. Le rôle de Besançon n'est pas seulement d'assurer la cohésion entre Vesoul et Pontarlier mais c'est également d'aller plus loin, de tendre la main aux Jurassiens et surtout d'élargir ce cordon ombilical entre la capitale régionale et le Nord Franche-Comté. Il me semble que dans le projet tel qu'il est présenté, cette réflexion ne tient pas assez compte du fait que nous devons nous ouvrir encore plus. Bisontins, nous avons une tendance naturelle à regarder ce qui se passe chez nous, à se dire il fallait créer le District, c'était d'ailleurs absolument nécessaire et c'est très bien, on travaille maintenant dans l'inter-communalité avec les 67 communes du futur SDAU. Il me semble que cela est insuffisant. L'INSEE vient de sortir un document qui relate non plus la notion seulement d'agglomération mais la notion de population répartie dans des zones urbaines et là on va déjà beaucoup plus loin. On va jusqu'en Haute-Saône, on englobe Baume-les-Dames, on descend très près de Dole, on descend dans le Sud sur le plateau de façon importante. Je crois que c'est une première notion. Il faut aller plus loin que le schéma lui-même pour effectivement le peaufiner.

Donc, cette tendance naturelle des Bisontins de regarder d'abord ce qui se passe chez eux et pas suffisamment quelles sont les liaisons que nous pourrions avoir avec les autres, je crois que c'est une sorte de maladie que nous avons depuis fort longtemps et qui est liée au fait que nous avons toujours tout eu, j'allais dire gratuitement, non, il y a eu des efforts locaux mais la capitale administrative, la capitale régionale inclut des services qui vont venir automatiquement développer cette ville et donc la manne est venue. D'autres villes, d'autres régions ont dû se battre beaucoup plus pour avoir une certaine infrastructure. Nous avons donc eu cette chance mais elle nous a peut-être fait un petit peu oublier à qui nous devons cela d'abord et ce que nous devons faire également pour enrichir et animer leur développement et la cohésion de la Région.

Voilà pourquoi je dis non au scénario utopiste de 1978 mais attention à un scénario qui pourrait être un peu trop réducteur pour les années 2005 à 2015 et oui à un scénario connexion - liaison.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET de ces quelques idées qui sont déjà dans le porter à connaissance que nous avons mis entre vos mains. Je voudrais en cet instant dire combien nous sommes conscients de l'importance d'être présents dans le District et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'un des ingénieurs de la Direction des Services Techniques, Pierre CONTOZ, d'être le spécialiste Ville dans ce porter à connaissance du schéma directeur au sein et en relation avec le District pour qu'effectivement on ne rate pas le coche.

M. VIALATTE : Il sera difficile pour moi d'intervenir après le très brillant exposé que vient de faire Jean-Claude DUVERGET en sa qualité de spécialiste de l'aménagement du territoire et de géographe sur un sujet aussi délicat effectivement que celui que vous nous soumettez aujourd'hui, à savoir la vision de la Ville de Besançon sur la mise en place du nouveau Schéma Directeur de l'Agglomération.

J'ai lu, comme chacun ici, attentivement le document que vous nous avez soumis et je vous livrerai tout d'abord une première réflexion qui est la suivante : la lecture du document me fait penser que ses rédacteurs, et sans doute l'ont-ils fait avec une intention de bien faire que je comprends, ont réfléchi plus souvent en terme d'agglomération bisontine qu'en terme de cité de Besançon stricto sensu, ce que je conçois fort bien puisque nous sommes maintenant habitués à la démarche du District, à la démarche de l'intercommunalité, à la réflexion d'agglomération mais, vous l'avez vous-même souligné à l'instant, la vision de la Ville de Besançon sur la place qu'elle doit occuper dans l'agglomération et par rapport aux agglomérations voisines dans ce schéma directeur gagnerait peut-être, je vais y revenir dans quelques instants, à être renforcée.

Deuxième réflexion en forme de boutade, de plaisanterie si je puis dire, je dirais que la lecture de ce document fait apparaître une volonté de ses rédacteurs d'éviter toute aspérité, tout sujet conflictuel, tout point d'accroche que ce soit pour l'opposant que je suis ou que ce soit, ce qui me paraît un petit peu plus inquiétant, pour un membre de la majorité municipale. Je veux dire que d'évidence dans la rédaction de ce porter à connaissance, on a cherché dans un souci de consensus que je conçois bien, à gommer un certain nombre de vrais choix susceptibles de conflits ou de divergences d'appréciation majeure entre nous et peut-être entre la Ville et ses représentants que vous êtes : Municipalité et les communes de l'agglomération. Cela donne parfois au contenu de ce texte un sentiment un petit peu édulcoré, on a le sentiment qu'on a voulu gommer un certain nombre de difficultés.

Je voudrais dire, au-delà de ces remarques préliminaires, que trois éléments me paraissent apparaître à la lecture de votre rapport à connaissance. D'abord on sent bien, Monsieur le Maire, que nous fait défaut aujourd'hui mais nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans cette enceinte, pas seulement moi, d'autres de mes collègues dans la précédente mandature, un schéma d'ensemble, un schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Besançon et que ce schéma directeur nous fait défaut aujourd'hui pour faire part, à nos voisins dans le cadre de l'agglomération et à l'Etat, de la manière dont nous souhaitons positionner Besançon dans cette agglomération.

Et je m'explique en prenant quelques exemples que j'ai puisés dans la lecture de votre document. Prenons le passage où vous évoquez ce qui est au coeur du travail que l'on fait quand on élabore un schéma directeur d'agglomération, c'est-à-dire l'organisation, l'aménagement du territoire. Je vois parmi les objectifs que vous évoquez : gérer l'équilibre des sols et ne pas consommer inconsidérément les espaces encore vierges. C'est un élément capital d'un schéma directeur d'agglomération et c'est un élément capital pour l'aménagement du territoire de Besançon qui a ses limites, qui est déjà très occupé et où les espaces encore disponibles sont rares et, par conséquent, doivent être utilisés avec beaucoup de mesure. Sur ce premier exemple, l'absence d'un schéma directeur d'urbanisme de la Ville et l'application telle qu'elle est faite aujourd'hui de nos plans d'occupation des sols, et je vous ai d'ailleurs récemment écrit à ce sujet s'agissant d'un quartier particulier de notre ville qui est le quartier de la Butte...

M. LE MAIRE : Excusez-moi de vous interrompre, vous m'écrivez souvent pour l'instant !

M. VIALATTE : C'est vrai !

M. LE MAIRE : Je vous en remercie infiniment. Cela fait beaucoup de travail pour mes services mais je vous réponds aimablement toujours, en essayant de vous satisfaire, j'espère que cela se poursuivra. Vous risquez d'être fatigué avant mes services.

M. VIALATTE : J'écris facilement ! Nous sommes, on le voit bien aujourd'hui, à la croisée des chemins dans ce domaine de l'utilisation de l'espace. Le quartier que j'évoquais est un quartier où le mitage se produit, c'est-à-dire où petit à petit, des espaces qui, pour assurer la cohérence d'un quartier, devraient être préservés, sont progressivement construits parce que les règles du plan d'occupation des sols que vous appliquez de manière tout à fait stricte et qui n'appellent aucun commentaire fait qu'on ne gère pas à l'économie l'espace. C'est le premier point que je voulais souligner.

Le second qui me semble devoir être souligné également, c'est toujours d'ailleurs dans ce même passage qui est essentiel dans ce document, la mention que vous faites : s'engager -je dis bien s'engager- dans la réelle reconversion des espaces ou bâtiments des friches industrielles de votre ville. Et là, Monsieur le Maire, je me permets d'insister. L'absence d'un schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Besançon qui permet de mettre en cohérence secteur par secteur de notre ville une politique d'urbanisme apparaît de manière criante ici parce que certaines des friches industrielles que vous évoquez là ont 10 ans, 15 ans pour certaines d'entre elles. Alors loin de moi bien évidemment l'idée qu'on pourrait accrédi-ter ici ou là qu'il est facile de mener une politique de reconversion de friches industrielles, chaque cité qui s'y est employée a bien pris conscience rapidement de la difficulté de définir une stratégie de réutilisation de friches, de collecter des moyens au service d'une telle stratégie et de permettre, le mot est affreux, le remplissage de ces zones laissées à l'abandon par des disparitions d'entre-prises. Mais ces friches industrielles qui sont aussi, ou qui sont susceptibles d'être demain et c'est un des enjeux du schéma directeur d'agglomération, des friches militaires, si je puis utiliser cette formule, il faut que la Ville de Besançon, avant de transmettre son rapport à connaissance définitif ait clairement déterminé ses choix. Or, nous ne l'avons pas encore fait dans ce domaine ou en tout cas nous prenons du retard.

Et je vais prendre là aussi un exemple pour illustrer mon propos. Ici même en décembre 1993 ou janvier 1994, vous nous avez, Monsieur le Maire, proposé le lancement d'une procédure de concertation préalable à la réalisation d'une ZAC dite ZAC Brulard-Rosemont, située dans un secteur tout à fait stratégique pour l'aménagement du territoire de notre ville puisque c'est là que sur une cinquantaine d'hectares encore sont disponibles un certain nombre de terrains qui seront, parce que c'est la logique d'aménagement de la ville, voués à la construction et à l'urbanisation. Or je constate exactement trois ans plus tard, mais peut-être avez-vous des éléments nouveaux à nous fournir ce soir, que ce projet de Zone d'Aménagement Concerté n'a pas cheminé à la vitesse qu'on aurait pu espérer pour des raisons que vous allez peut-être nous expliquer mais qui montrent qu'au moment où nous abordons le schéma directeur d'agglomération, nous nous trouvons soit par absence d'un schéma directeur, soit parce que sur certains secteurs de la ville nous avons pris du retard dans certaines procédures d'urbanisme, dans une situation d'ambiguïté. Voilà le premier point que je voulais souligner devant vous ce soir.

Le second point qui me paraît important est le suivant : vous indiquez en conclusion de votre porter à connaissance et Mme GUINCHARD-KUNSTLER l'a dit tout à l'heure, que bien connaître nos objectifs stratégiques au moment où s'élabore le schéma directeur, c'était nous placer en position de force vis-à-vis de nos partenaires et particulièrement l'Etat pour collecter des financements notamment à l'occasion du XII^{ème} Plan qui va se négocier à partir de l'année 1998 et qui nous porte jusqu'à 2002 - 2003, négocier nos financements pour soutenir les grands projets structurants d'agglomération et on y reviendra d'ailleurs dans le point suivant. Elle a tout à fait raison de souligner que c'est l'un des enjeux principaux du schéma directeur d'agglomération. Et sur ce point, le document que vous nous soumettez apporte un certain nombre d'éléments très appréciables et dont je crois nous nous satisfaisons mais il nous laisse quand même sur notre faim s'agissant des grandes priorités que la Ville va définir et qu'elle va proposer à l'Etat parce que le jeu se fait dans les deux sens. Nous attendons de l'Etat des moyens mais l'Etat aura beau jeu de vous répondre que pour vous fournir ces moyens et pour inscrire au contrat de plan des objectifs prioritaires, il faut qu'il connaisse de la part de la Ville chef-lieu quels sont les grands équipements structurants qu'elle entend mettre au service de l'agglomération.

Prenons un exemple qui concerne le domaine des sports : pour faire un choix de priorité de très grands équipements structurants dont on peut souhaiter dans un porter à connaissance l'inscription, il faut observer d'abord les besoins de la Ville stricto sensu, c'est naturellement la première chose à faire, deuxièmement évaluer les besoins de l'agglomération prise au sens large, c'est-à-dire les membres de l'établissement public de coopération intercommunale, les communes adhérentes et puis troisièmement, c'est ce que disait Jean-Claude DUVERGET tout à l'heure, il faut se demander comment Besançon se situe par rapport aux grandes cités qui sont à notre pourtour immédiat, Dijon, Mulhouse, Lyon pour ne citer que trois d'entre elles et par rapport à elles qu'avons-nous qu'elles n'ont pas et que pourrions-nous avoir qu'elles n'ont pas ?

Alors, revenons à l'exemple du sport, nous avons ce que n'a ni Mulhouse, ni Dijon, ni un certain nombre de communes de l'importance de la nôtre, comparables à Besançon et qui sont dans notre environnement géographique. C'est un stade de 15 000 places, de très grande capacité multi-fonctions et multi-fonctions non seulement au plan sportif mais au plan de l'animation générale d'une ville. C'est un atout majeur et cet atout nous l'avons depuis des décennies puisque cet équipement a été construit dans les années 1937 - 1938. Voilà une priorité, Monsieur le Maire, moderniser, mettre aux normes, faire un très gros effort d'investissement pour redoter Besançon d'un équipement sportif de cette dimension, que nos voisins n'ont pas et dont on peut donc maximiser l'utilisation. Et là nous attendons, si je puis me permettre, de la Municipalité peut-être une plus grande précision, de meilleures orientations

dans ses choix de priorité stratégique. Je crois que nous avons le temps de le faire, nous en sommes à l'aube de la procédure d'élaboration du schéma directeur d'agglomération, nous avons du temps devant nous et je souhaiterais vous proposer, Monsieur le Maire, qu'au fond le document que vous nous soumettez là, ce premier porter à connaissance soit complété à l'avenir par un second porter à connaissance auprès de l'Etat et de nos partenaires. Je regrette de faire sourire M. FOUSSERET mais je le dis quand même, de façon à poursuivre et approfondir le travail qui a été engagé rapidement, je ne le conteste pas, nous n'avons pas perdu de temps et je pense qu'il faut que nous allions au-delà. Voilà ce que je souhaitais, à titre de réflexion générale, évoquer sur ce premier dossier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur VIALATTE. Je crois que Paulette GUINCHARD-KUNSTLER essaiera de répondre d'abord à M. DUVERGET puis à vous ensuite. Je voudrais simplement souligner que vous semblez méconnaître nos projets d'urbanisme de la Ville. Alors je souhaite et je demande à Daniel ANTONY et mes services d'y penser, faire un débat ici prochainement sur tous les projets, tous les plans d'urbanisme qui existent depuis déjà de longues années et sur lesquels nous continuons de travailler. Je crois que vous serez surpris de l'importance de ces documents qui sont là en constante révision par les différents adjoints de l'urbanisme qui se sont succédé. Ce n'était qu'une parenthèse. Sur le fond, Mme GUINCHARD-KUNSTLER vous répondra.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Michel VIALATTE sur l'absence d'aspérité potentielle puisque vous évoquez la question de la facilitation de l'accès à la Citadelle et cela m'amène à vous demander où on en est quant à ce projet (rires). C'est ponctuel.

De manière plus globale dans le porter à connaissance et plus spécialement dans une de ses parties où il est question des pôles d'excellence, je vois apparaître en toile de fond deux termes qui sont importants et attachés à notre ville qui sont la qualité et l'innovation.

Sur l'innovation, j'avais lors d'un précédent Conseil suggéré l'idée d'un festival de l'innovation, idée qui devait être étudiée en commission. J'en reparle dans la mesure où il est question de manifestation festive en rapport avec ces pôles d'excellence. Je rappelle cette proposition d'essayer de mettre l'accent sur la ville sur le plan national voire international, en utilisant notre capacité d'innovation en matière culturelle comme technologique et scientifique par une manifestation globale.

En ce qui concerne la qualité, je rejoins ce qu'a dit Jean-Claude DUVERGET tout à l'heure sur le fait qu'on ne joue pas forcément dans le quantitatif mais dans le qualitatif et on en a les moyens. On en a les moyens parce qu'on a un site sur le plan régional que d'autres villes métropoles n'ont pas et on a peut-être là aussi un atout à utiliser qui est d'apparaître comme une capitale de la qualité de la vie, une capitale du bien-être dans une logique de développement touristique et de développement économique. Donc je rappelle ces deux points que j'avais déjà soulevés.

M. LE MAIRE : Essayez de ne pas vous tromper de débat ! Nous examinons le schéma directeur de l'agglomération, alors ne rappelez pas des questions purement bisontines. Nous aurons bien des occasions de reparler de l'accès à la Citadelle. Essayez de rester quand même dans le cadre des rapports qui vous sont soumis et qui sont déjà importants.

M. PINARD : «Chat échaudé craint l'eau froide» dit-on. Je suis un vétéran, un rescapé du précédent SDAU, c'est pourquoi je suis un peu sceptique car je me souviens des discussions épiques de salles de 400 personnes sur la deux fois deux voies pénétrante qui était prévue, tenez-vous bien, jusqu'à la Place Leclerc. Il y avait je ne sais plus combien d'immeubles qui devaient «sauter» et le premier plan de contournement était un vrai viaduc qui passait au-dessus de Beure. Je me souviens qu'après ton élection au Sénat, on avait été alerté ; il y a encore des gens d'ailleurs qui croient qu'il y a toujours un viaduc à Beure. Je signale quand même sur la cohésion de l'agglomération, un petit élément qui n'a l'air de rien, paru dans la presse de ce matin. Chaque fois qu'il y avait un compte rendu du Conseil Municipal de Beure, j'en ai compté plus de 30 dans la presse locale, chaque fois il y avait un vœu contre le contournement. Ce matin, dans le compte rendu, il y a une voie des Mercureaux, délibération à l'unanimité pour demander la mise en place de feux tricolores sur la nouvelle voie (rires). C'est symbolique mais c'est tout à fait important.

Que s'est-il passé depuis le dernier SDAU ? L'essentiel c'est bien entendu la fin des Trente Glorieuses mais sur le plan de notre agglomération, d'abord un élément de cohésion avec le District, c'est quand même extrêmement important, la négociation du précédent SDAU avait comme toile de fond l'hostilité à peine masquée entre la ville et la périphérie. Donc, la construction du District a été quelque chose d'important. Ce qui serait bien c'est que le District acquiert la configuration géographique que normalement il devrait avoir. C'est un élément important de structuration et je regrette qu'un certain nombre de dispositions législatives n'accroissent pas l'attractivité. Je ne citerai pour exemple que l'article 35 de la loi du 3 mai 1996 relative à la départementalisation :

«...Les contributions des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours constituent des dépenses obligatoires...

...Si aucune délibération n'est prise dans les conditions prévues au premier alinéa, la contribution des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du Département est répartie entre, d'une part le Département et d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, en proportion de leurs contributions respectives dans le total des contributions du Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale constatées dans le dernier compte administratif connu. La contribution de chaque commune et de chaque établissement public de coopération intercommunale est ensuite calculée, dans des conditions fixées par décret, en fonction de l'importance de sa population, de son potentiel fiscal par habitant ainsi que de la part de sa contribution dans le total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale constatée dans le dernier compte administratif...».

C'est une prime au refus de l'intercommunalité ! Aussi je veux bien qu'on fasse des grands projets mais si en même temps des dispositions législatives vont à l'encontre, je trouve que c'est dommage.

Que s'est-il passé aussi depuis ? Besançon est devenue officiellement capitale régionale dans le cadre de la régionalisation et l'implantation des directions régionales est quand même un élément important. Je rappellerai parce que c'est utile parfois, qu'avant la décentralisation, Besançon dépendait de Dijon pour 22 services et qu'à l'inverse Dijon ne dépendait de nous que pour le Bureau de Vérification des Métaux Précieux et pour les Haras. Nous avons quand même conquis un équilibre et cela me paraît important même s'il est parfois remis en cause ; je pense par exemple à un certain grignotage en ce qui concerne la Direction Régionale des Télécom. Et à propos de Télécom, il y a un élément d'analyse que nous avons autrefois et que nous n'avons

plus, nous nous en étions servi pour le précédent SDAU. Nous disposions alors d'éléments qui permettaient de voir comment s'assumait la fonction de centralité. On prenait tous les groupements téléphoniques autour de Besançon et on avait la statistique des unités d'échanges téléphoniques entre par exemple Dole et Besançon, Dole et Dijon, Gray et Besançon, Gray et Dijon. C'était extrêmement intéressant puisqu'il se trouvait que par exemple Dole qu'on a évoqué tout à l'heure ou Gray sont à mi-chemin et on se rendait compte qu'à l'époque il y avait plus d'unités de trafic téléphonique échangées par Gray et Dole avec Dijon qu'avec Besançon. On se rendait compte qu'à Lons-le-Saunier nous étions derrière Lyon, qu'à Saint-Claude nous arrivions en 7^{ème} position, qu'à Luxeuil c'était Nancy qui était devant nous. L'aire urbaine Belfort Montbéliard, c'était un petit peu différent compte tenu des relations avec Mulhouse, etc.

J'ai demandé à avoir l'actualisation de ces données mais pour des raisons de concurrence, l'administration des Télécom ne peut pas donner suite à ma demande. C'est peut-être un des meilleurs moyens pour analyser la centralité.

Il y en a un autre qui est «au pif» l'attractivité de Besançon ; c'est la carte de tous les villages dont on vient à Besançon le jour de l'Ascension à la Foire Exposition pour voir les vaches. C'est peut-être encore le meilleur critère finalement !

Ceci étant, parallèlement à l'élaboration du SDAU, il faudrait que des progrès soient faits en ce qui concerne la taxe professionnelle d'agglomération qui est un élément de localisation des activités. On peut faire tous les discours qu'on voudra sur la meilleure localisation des zones, un patron et c'est son métier est fait pour calculer, même en ce qui concerne les transports, où le 1 % de versement-transport dans un compte d'exploitation, cela compte. Et finalement la création du versement-transport a eu parfois des effets pervers ; il est arrivé que cela suffise pour décider une implantation qui soit totalement irrationnelle par rapport à l'aménagement du territoire. Maintenant les choses sont un petit peu changées puisqu'il y a le 0,5 % des transports du Grand Besançon mais cela a compté.

Deux petites remarques encore : les grands équipements sportifs, je veux bien mais à condition que nous soyons assurés de participations. Je pense aux 200 000 F qu'on a obtenus pour le moment pour la piscine alors qu'on a 2 MF de plus de TVA, j'attends quand même de voir où sont les chaînes de financement.

M. DUVERGET a insisté sur le patrimoine. C'est vrai qu'il faut prendre en compte le fait que sur les 90 monuments historiques reconnus classés dans le département du Doubs, il y en a 30 sur le territoire de Besançon et c'est une donnée extrêmement importante. Je voulais dire quelque chose sur Victor Hugo mais ce sera pour une autre fois (rires).

M. VOUILLOT : Je vais essayer de m'inscrire dans la perspective historique qu'a tracée Joseph PINARD avec sans doute moins de talent pour dire quelle est à mon sens la philosophie dans laquelle nous devons aborder cette révision du schéma directeur, philosophie je crois d'ailleurs sous-jacente et assez bien traduite dans le document qui nous est présenté ce soir et dont je tiens à réaffirmer l'intérêt et la qualité.

A mon avis, ce schéma directeur marquera un tournant pour deux raisons. La première c'est parce que c'est la première fois dans l'histoire tout au moins récente de notre ville que nous allons établir un dossier de prospective en matière d'urbanisme sur une situation de crise. Notre ville, la société, le pays est en crise depuis 15 - 20 ans et la situation, telle qu'on la constate, amène je dirais la plupart des économistes sérieux à repousser toutes les explications d'ordre conjoncturel. Nous sommes installés dans une crise qui va durer. Pour nos villes, cela signifie

faire face à des phénomènes nouveaux que nous ne prenions pas en compte au milieu des années 70 à l'époque où a été conçu le dernier SDAU, des phénomènes de chômage, de précarité avec tous les corollaires pour la vie urbaine de tous les jours, les «Sans Domicile Fixe», la marginalisation d'un certain nombre de nos concitoyens... C'est assurément un défi pour ce SDAU. C'est la première fois, encore une fois, que nous devons travailler dans cette optique-là et à mon avis cela nous impose un devoir d'imagination et de volonté qui n'a jusqu'à présent jamais réellement abouti.

Deuxièmement, situation de crise urbaine, je dirais. Même si, et Dieu merci, notre ville est encore à l'écart des grandes difficultés que peuvent rencontrer les métropoles importantes en France ou à l'étranger, nous devons, nous commençons à faire face à des problèmes urbains : congestion du système de transport, délinquance urbaine, les problèmes qui sont ceux de toutes les grandes villes. Besançon ne connaît encore ni la pollution parisienne, ni les bouchons lyonnais -je parle de trafic, pas de restauration- ni les banlieues marseillaises. Ceci étant, les problèmes arrivent et en plus nous devons faire face, et M. VIALATTE l'a à mon avis fort justement évoqué, à un nouveau phénomène qui est un phénomène de rareté de l'espace et peut-être à assez court terme à un phénomène également de rareté de l'air pur malheureusement puisque l'actualité récente nous a montré qu'en terme de pollution nous commençons à arriver dans des zones un peu critiques.

Donc, nous avons appris depuis 30 - 40 ans à façonner des villes en croissance, pour la première fois il va nous falloir apprendre à façonner des villes peut-être pas en récession mais en crise et en stabilité. C'est quelque chose de tout à fait nouveau qui implique d'avoir de l'imagination et de trouver des solutions nouvelles.

Autre point sur lequel je voulais intervenir, cela a été un petit peu dit mais je crois que c'est vraiment important de le souligner, c'est la problématique du SDAU. Telle qu'elle est posée dans le contexte actuel, elle nous impose un véritable devoir de solidarité au niveau intercommunal. La justification, si on y réfléchit, d'un SDAU quelque part par rapport à un POS, c'est de dire que la somme des intérêts de toutes les communes ne fait pas au total un intérêt intercommunal et il faudra donc un moment, si nous voulons aller jusqu'au bout de la démarche, répartir des richesses mais également des nuisances, répartir des avantages mais également des inconvénients puisqu'en matière d'urbanisme, planifier c'est répartir rationnellement pour en fin compte le bien de l'ensemble de l'agglomération.

Comment mettre en oeuvre cette répartition, comment promouvoir par exemple une zone intercommunale ? Si nous ne nous sommes pas dotés au préalable d'outils de répartition de la taxe professionnelle et de la croissance économique, cela ne marchera pas. Comment préserver les espaces naturels que nous identifierons comme devant l'être ou devant être valorisés, ce qui signifie peut-être avoir à geler certains sols ou tout au moins avoir une démarche très volontariste sur certains endroits sans offrir aux communes qui devront subir cet état-là, une compensation d'une nature ou d'une autre ? Comment traiter les problèmes des transports ou les problèmes des déchets sans avoir une véritable réflexion au niveau intercommunal et sans avoir un financement réellement intercommunal ?

Il me semble qu'à la lumière des quelques exemples que je viens d'évoquer, le schéma directeur est un véritable plaidoyer pour la solidarité et quelque part je crois que se limiter, mais ce n'est assurément pas l'objectif dans lequel nous nous sommes engagés, à tracer des plans et à faire un zonage en fonction de la destination serait faire le travail à moitié, et ne pas le faire du tout d'une certaine manière puisque tout cela ne fonctionnera que si nous mettons en face de ces plans et en face de ce zonage des outils, des structures politiques qui nous permettront de répartir les avantages et les nuisances.

Donc, je dirais soyons imaginatifs, soyons solidaires. Le document qui vous est présenté ce soir est un porter à connaissance donc c'est un début dans la réflexion qui a déjà duré de nombreux mois. Je crois qu'il trace bien la voie et en tout cas je voulais réaffirmer que c'est à ce défi nouveau que nous avons à faire face.

M. BONNET : Monsieur le Maire, suite à votre réponse de tout à l'heure, je ne pense pas être sorti d'une logique d'agglomération en évoquant des atouts que la Ville de Besançon et l'agglomération pouvaient utiliser au mieux. Quant à l'accès à la Citadelle c'est vrai que c'était plus anecdotique mais quand même la Citadelle est un équipement de portée nationale dont on attend beaucoup et auquel on a demandé que la Région porte un intérêt supplémentaire. Donc on ne peut pas dire que ce soit purement bisontin ou alors on n'est pas cohérent par rapport à nos propos.

M. LE MAIRE : Merci de ces conseils très nombreux dont nous tiendrons le plus grand compte.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'ai dit tout à l'heure que c'était un exercice difficile que de résumer ce porter à connaissance. C'est évident car chacun a pu retenir dans mes propos ce qu'il voulait. Simplement, Monsieur DUVERGET, les points que vous avez soulevés sont au coeur même des documents que nous vous avons donnés car le schéma directeur, c'est être capable de réfléchir et de dire ce dont l'agglomération de Besançon aura besoin dans 10 - 15 ans et notre travail n'est pas de dire à la place du Syndicat Mixte ce qui doit être fait. Nous avons exposé les grands enjeux de mobilisation régionale et je suis persuadée que vous l'avez vu comme je suis également persuadée que vous avez lu aussi les enjeux de reconnaissance du carrefour de Besançon entre Rhin-Rhône et Nancy, la Suisse. C'est inscrit dans les documents et c'est dit encore plus fortement dans le dossier, comme est rappelée l'importance des dossiers culturels, universitaires et sportifs. Il me semble que c'est même le titre d'un des axes retenus. Je voulais le réaffirmer.

Pour répondre à M. VIALATTE, nous avons volontairement donné nos positions sans forcément aller dans le détail car cela fera l'objet de discussions à l'intérieur du schéma directeur, mais nous avons clairement affirmé des points qui nous semblaient essentiels pour la ville centre. Je pense notamment à un point important qui est celui de la recherche de l'équilibre entre les différentes formes d'habitat, habitat social, habitat locatif et accès à la propriété. C'est, pour les membres de la commission, un point de discussion toujours très important même si le plan local de l'habitat, le PLH, a déjà fait un certain nombre de progrès.

Dernier point sur lequel je veux insister, je crois que Joseph PINARD l'a dit et Simon VOUILLOT aussi, c'est que ce travail sur le schéma directeur ne peut se faire que dans une logique de recherche de solidarité financière. J'espère profondément que le travail en commun que nous allons faire avec les élus, les communes du District mais aussi celles qui n'ont pas jusqu'à présent rejoint le District, nous permettra réellement de convaincre les communes du Nord de l'agglomération, (Devecey, Châtillon-le-Duc, Miserey-Salines, Auxon-Dessus et Auxon-Dessous) et les communes de l'Est (Thise, Novillars, Roche-lez-Beaupré) de venir nous rejoindre dans le District, ce sera sûrement là le premier acte de solidarité à l'intérieur de l'agglomération. Il sera de notre responsabilité à nous tous de faire en sorte que ce schéma directeur aboutisse au moins à cela.

M. LE MAIRE : Réponses brèves, parfaites. Vincent FUSTER va nous donner quelques renseignements sur le stade dont a parlé M. VIALATTE. C'est vrai que c'est important pour l'avenir, un peu lointain quand même.

M. FUSTER : C'est vrai que c'est un dossier important qui nous préoccupe depuis un certain nombre d'années, Monsieur VIALATTE. Vous devez bien en avoir conscience et on poursuit une réflexion depuis deux ou trois ans à la commission des sports avec d'ailleurs les élus de l'opposition, il y en a deux ici, sur ce stade qui est un des grands éléments de Besançon. Je voudrais vous rappeler quand même qu'aujourd'hui, nous n'avons plus que 7 000 places assises et ceci depuis les nouvelles normes de sécurité, et les 15 000 places il y a longtemps que nous n'en rêvons plus ! Par ailleurs, il faut quand même tenir compte de l'existence en Franche-Comté du stade Bonal de Sochaux qui est quand même quelque part payé par les Franc-Comtois, qui n'est pas multi-fonctions mais qui aura quand même une capacité de 20 000 places et qui va être un bel outil, du moins je l'espère pour la pratique des sports de plein air. Donc, nous avons effectivement des projets sur ce stade municipal mais comme le dit le Maire, nous ne les avons pas à court terme.

M. LE MAIRE : Dans le domaine sportif, nous avons fait la patinoire avec de grosses structures coûteuses ; nous sommes en train de réaliser la piscine. J'ai demandé à l'Adjoint d'être maintenant beaucoup plus calme jusqu'à la fin de ce mandat et de prévoir au niveau des inscriptions au plan, etc. un projet pour ce stade, soit de rénovation, soit de complète restructuration. Il y a toute une réflexion menée à ce sujet mais ce sera pour le prochain mandat, donc vous en reparlerez entre vous.

M. DUVERGET : Nous devons donner un avis sur le schéma directeur ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. DUVERGET : En ce qui concerne le groupe RPR, nous voterons favorablement, sachant qu'il s'agit quand même d'un premier bloc d'avis. Il y a sans doute encore des éléments à mettre en relief, sachant aussi qu'un certain nombre d'entre nous sommes délégués au sein du Syndicat Mixte du Schéma Directeur et que nous militerons en faveur de ce que en quoi nous croyons naturellement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERGET.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 18 avril 1997.